



L'essentiel du CE DO IDF

**Ordre du jour
CE du
22 mars 2018**

Personnes présentes pour la CFE-CGC	1
Déclaration préalable de la CFE-CGC.....	1
Catalogue Vacances ASC	2
Billetterie ASC	3
Spectacle fin d'année.....	3
Information sur le projet de fermeture de la boutique de Montparnasse.....	4
Information sur le projet de fermeture de la boutique de Valdoly.....	4
Information sur l'adaptation de l'organisation du Service Santé au Travail	4

Personnes présentes pour la CFE-CGC

Laurent BOURGEOIS : Elu

Jean-Luc PISTORESI : RSCE

Déclaration préalable de la CFE-CGC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers collègues,

2 des élus CFE-CGC au Comité d'Entreprise de la DO IDF ont démissionné. Il s'agit de 2 femmes.

Elles étaient contestées par le syndicat FO au seul motif que c'était des femmes. Trop de femmes donc sur les listes de la CFE-CGC. Cela serait risible si ça n'était pas consternant. Elles ont trouvé ces attaques totalement inappropriées et violentes mais surtout très éloignées de l'action syndicale qui doit être au service des salariés.

La CFE-CGC de la DO IDF remercie les autres OS qui n'ont pas voulu s'associer à ces démarches.

Mais de quoi parle t-on finalement ?

Chez Orange, les élections professionnelles de novembre 2017 étaient les premières qui comportaient l'application de la loi dite « Rebsamen » pour une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances représentatives du personnel. Cette loi s'inscrit dans une série de mesures et d'initiatives visant à faire progresser la société dans son ensemble vers la parité, que toutes les organisations syndicales, toutes, déclarent appeler de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Les différentes organisations syndicales présentes chez Orange, avaient donc décidé, compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de cette parité relative, qu'aucune action en justice ne serait entreprise à l'encontre des candidats comme des élus sur la thématique de la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

En même temps, nous étions, croyions nous, tous d'accord sur la nécessité d'améliorer la présence des femmes dans nos instances représentatives du personnel, et donc déterminés à faire nos meilleurs efforts pour y parvenir.

La progression spectaculaire de la CFE-CGC aux dernières élections a sans doute mis à mal toutes ces bonnes volontés.

En conclusion, ces attaques de FO ont donc atteint leur objectif, faire partir 2 femmes de la représentation du personnel au Comité d'Entreprise de la DO IDF. La CFE-CGC en prend acte, les salariés jugeront.

De ce triste épisode, la CFE-CGC, sort renforcé et plus motivé que jamais pour que l'intérêt des salariés soit défendu au-delà de ces querelles entre organisation syndicale qui ne flattent finalement que certains égos.

Merci de votre attention.

Catalogue Vacances ASC

Le catalogue vacances pour l'année 2019 est reconduit.

Bénéficiaires

Les ouvriers-droit et leurs ayants droit relevant du CE DO IDF à la date de la demande de prestation.

Les extérieurs accompagnants l'ouvrier droit sous certaines conditions :

- les conjoints et enfants « dits non à charge » vivant avec l'ouvrier-droit mais ne relevant pas du CE sur présentation d'une attestation sur l'honneur.
- les autres extérieurs, mais ceux-ci rendent la demande de l'ouvrier-droit non prioritaire.

L'ouvrier-droit doit obligatoirement participer

Un seul départ sera autorisé par ouvrier-droit sur l'ensemble de l'année.

Participation du CE

L'aide du CE s'applique pour tous les types de vacances sur chaque ouvrier-droit et ayants-droit relevant du CE. La participation du CE pourra aller au maximum jusqu'à 70% du tarif et est plafonnée en fonction du type de vacances et du QF. L'aide est attribuée par participant hors extérieurs.

Aide supplémentaire :

Afin d'aider les ouvriers-droit travaillant en province à se rendre aux départs de Paris pour un séjour ou circuit du catalogue, une aide supplémentaire est proposée.

Celle-ci consiste à rembourser les frais engagés comme suit :

Pour le trajet :

- Si utilisation de transport en commune (train, bus, avion) : jusqu'à 70€ par personne
- Si utilisation du véhicule personnel : 100% des dépenses, plafonnées à 260€ pour le paiement de l'autoroute et du parking à l'aéroport.

Pour l'hébergement, dans le cas d'un horaire de décollage nécessitant une nuit à proximité de l'aéroport :

- Jusqu'à 50 € par chambre. Nombre de chambres prises en charge en fonction de la composition familiale.

Priorités

Afin d'assurer une équité de traitement et de permettre à toutes et tous de partir avec le catalogue vacances du CE, il ne sera accordé qu'un seul départ par an pour chaque ouvrier-droit.

De plus, les demandes se verront attribuer un nombre de points tenant compte à la fois des programmes vacances et du type de séjours dont l'ouvrier droit a déjà bénéficié.

Cadrement et budget :

Le catalogue vacances 2019 est calculé sur un budget prévisionnel de 800 000 €.

Le bureau est chargé de la mise en œuvre pratique de cette décision et de prendre toutes décisions nécessaires à celle-ci.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC demande que le catalogue soit « digitalisé » car il coûte cher à fabriquer (10.000 euros). Il suffirait de le mettre en ligne et visible sur le site du CE de la DO IDF.

Billetterie ASC

Mise en place des prestations « Billetterie coup de cœur » et « Billetterie à thème » pour l'année 2018 :

Billetterie coup de cœur :

Opération ponctuelle tout au long de l'année. Participation du CE en fonction du prix d'achat des billets. Le quota est d'un billet par Od et Ad, dans la limite des stocks disponibles.

Billetterie à thème :

Cinq thématiques proposées : Zoo/Parc, Salon/Foire, Evènement sportifs, Festivals, Exposition.

Participation du CE en fonction du prix d'achat des billets. Le quota est de 2 billets par Od et Ad, dans chaque thématique et dans la limite des stocks disponibles.

Mise en œuvre :

En cohérence avec le fonctionnement des ASC au CE DO IF, la sélection des évènements et des billets proposés se fera dans la sous-commission « culture/billetterie » et dans la commission ASC, qui validera l'ensemble de l'offre billetterie avant la mise en ligne.

Le budget dédié pour ces prestations est de 130 000 euros.

Le bureau est chargé de la mise en œuvre pratique de cette décision et de prendre toutes décisions nécessaires à celle-ci.

Spectacle fin d'année

Mise en place d'une prestation « Spectacles de fin d'année 2018 » pour les ouvriers-droit et leurs conjoints accompagnés de leurs enfants jusqu'à 18 ans inclus :

Suite à l'appel d'offre et à la délibération de la commission des marchés qui s'est réunie le lundi 19 mars, trois prestataires ont été retenus.

Les ouvriers-droit auront à choisir un spectacle parmi les trois proposés ci-dessous :

- Groupe Active
Spectacle : « **La fête Foraine de Noël** »
Lieu : Parc Floral de Paris Hall de la Pinède
Date : Dimanche 2 Décembre 2018 de 9h30 à 12h30
2500 places
Prix par personne : 24 € la place
Budget : 60 000 €
- Proscenium Production
Spectacle : Musical « **Aladin** »
Lieu : Théâtre du Palais-Royal à Paris 1er
Date : Dimanche 16 décembre à 11h
500 places
Prix par personne: 20 € la place
Budget : 10 000€
- Phénix
Spectacle : Cirque « **Le Roi des Singes** »
Lieu : Pelouse de Reuilly à Paris 12e
Date : Dimanche 25 novembre à 10h30
1500 places
Prix par personne: 14 € la place
Budget : 21 000€
Le bureau est chargé de la mise en œuvre pratique de cette décision et de prendre toutes décisions nécessaires à celle-ci.

Information sur le projet de fermeture de la boutique de Montparnasse

Le planning du projet est le suivant :

- Présentation au CE de la DO IDF du Plan Schéma Directeur de l'AD : 28 septembre 2017
- Information / Consultation du CE sur le projet de fermeture : 22 mars 2018
- Information / Consultation du CHSCT : date à programmer
- Consultation du CE de la DO IDF : 24 mai 2018

La fermeture est prévue à la fin du 3^{ème} trimestre 2018.

Plusieurs réunions sont prévues au premier semestre 2018 pour présenter les mesures d'accompagnement aux salariés de la boutique concernée.

Information sur le projet de fermeture de la boutique de Valdoly

Le planning du projet est le suivant :

- Présentation au CE de la DO IDF du Plan Schéma Directeur de l'AD : 28 septembre 2017
- Information / Consultation du CE sur le projet de fermeture : 22 mars 2018
- Information / Consultation du CHSCT : 28 mai 2018
- Consultation du CE de la DO IDF : 21 juin 2018

La fermeture est prévue le 14 juillet 2018.

Plusieurs réunions sont prévues au premier semestre 2018 pour présenter les mesures d'accompagnement aux salariés de la boutique concernée.

Information sur l'adaptation de l'organisation du Service Santé au Travail

Le contexte est le suivant :

- Départ du docteur Nathalie Serre (recrutement en cours sur le Cabinet de Vaugirard)
- Absence temporaire du Docteur Anne Gillet

Adaptation pour l'ex secteur du Docteur Serre :

- AD PP (secteur 78+95) : traitement des urgences par le Docteur Husson pour le 78 et le Docteur Zanzouri pour le 95.
- AE DOF : Reprise de façon définitive par le Docteur Ruiz
- SCO IDF : Traitement des urgences par le cabinet de Vaugirard
- UIPP (secteur 95) : Traitement des urgences par le Docteur Husson

Pour toutes les visites et de façon définitive :

- Rattachement de l'infirmière Emmanuelle Bosselu au Docteur Ruiz qui prend en charge le site de Malraux (152 salariés) et le site de Justice (63 salariés) et les quelques salariés isolés petits sites. Des visites médicales seront organisées sur Vaux le Penil, sinon les visites urgentes seront réalisées sur Vaugirard.
- Rattachement au Docteur Desaegher du site de Lagny avec ses infirmiers dans les cabinets habituels du Docteur Desaegher.

De façon temporaire et seulement pour les visites urgentes :

- Tout le secteur du Docteur Gillet sauf le SCO de St Maur et Viry → Médecins de Vaugirard
- SCO de St Maur et Viry assuré par le Docteur Desaegher